

Délibération n° 3 : Compte administratif budget principal 2020

Date de convocation : 7 avril 2021

Date d'affichage : 7 avril 2021

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt et un,

Le 13 avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Thierry DELBREIL, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, du budget principal de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		534 705.97	578 598.39		578 598.39	534 705.97
Opération de l'exercice	2 336 850.96	2 854 529.40	680 131.26	653 119.65	3 016 982.22	3 507 649.05
TOTAUX	2 336 850.96	3 389 235.37	1 258 729.65	653 119.65	3 595 580.61	4 042 355.02
Résultats de clôture		1 052 384.41	605 610.00			446 774.41
Restes à réaliser			90 130.00	456 247.00	90 130.00	456 247.00
TOTAUX CUMULES	2 336 850.96	3 389 235.37	1 348 859.65	1 109 366.65	3 685 710.61	4 498 602.02
RESULTATS DEFINITIFS		1 052 384.41	239 493.00			812 891.41

à la Préfecture
à la Préfecture
et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

082-218200874 20210413 01101001 DE
Reçu le 19/04/2021
Publié le 19/04/2021

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.